



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

Règlement Intérieur du Tournoi Vétérans

Participation et Qualification

- Cette compétition est réservée aux **licenciés** « vétérans » (***nés avant 1989***).
- Le joueur doit être titulaire d'une licence « libre – vétérans » pour la saison en cours (*avec certificat médical de non contre-indication à la pratique du football*).
- L'équipe peut être composée de joueurs licenciés dans des Clubs différents.
- Les Clubs coupables de faire participer des joueurs non-vétérans ou de falsification de feuille de match se verront sanctionnés par la Commission Sportive.
- Les joueurs suspendus 5 matchs et plus ou suspendus « à temps » en championnat traditionnel à la première journée du Tournoi ne peuvent participer pour toute la durée de la compétition.
- En aucun cas le Tournoi Vétérans ne permettra de purger des matchs de suspension reçus en championnat traditionnel.

Arbitrage

- L'arbitrage des rencontres est à l'initiative du Club recevant.
- La Finale (*ou le plateau final*) sera arbitrée par trois arbitres officiels.
- La durée des rencontres est de deux fois 45 minutes sauf accord entre les équipes en présence.
- Le nombre de remplacements n'est pas limité, les joueurs remplacés pouvant revenir en jeu.
- L'arbitre central devra être attentif sur les contacts entre joueurs, en particulier sur les « tacles » dont l'utilisation pourra être proscrite.

Feuille de match

- La feuille de match, établie pour chaque rencontre, est à retourner au Secrétariat du District le plus rapidement possible par le Club recevant qui devra également assurer la saisie du résultat dans « Footclubs ».

Classement

- Le classement est fait par addition de points :
 - match gagné : 3 points
 - match nul : 1 point
 - match perdu : 0 point
 - match perdu par forfait ou par pénalité : - 1 point

- Pour départager deux équipes en cas d'égalité au classement final, il sera tenu compte du goal-average particulier et ensuite du goal-average général.

Convivialité

- A l'issue de chaque rencontre de ce Tournoi qui se veut convivial et fair-play, le Club recevant organisera un repas à la charge de chaque participant.
- Les modalités de cette soirée (*prix du repas, lieu...*) seront à fixer au préalable par les correspondants des deux Clubs en présence (**au moins trois jours avant, donc le mardi pour une rencontre prévue le vendredi**).

Divers

- Tous les cas non prévus au présent règlement seront traités par la Commission « Foot Loisir » du District ou éventuellement par la Commission Sportive.
- Les licences, au prix de 26,80 € pour cette saison, pourront être demandées à la Ligue jusqu'au 30 avril.

Le 26 février 2024,

Serge POTEL,
Roland LOUBEYRE.